Publication communale du 21 mai 2021

AVIS OFFICIEL

Le Conseil municipal de Collombey-Muraz rend notoire qu'en séance du 3 mai 2021, le Conseil général a décidé :

- d'affecter la parcelle n° 1072 actuellement en zone mixte A artisanale et industrielle en zone de constructions et d'installations publiques B, permettant d'accueillir la caserne intercommunale de pompiers.
- de valider la mise à jour de l'article 84 RCCZ consacré aux zones de danger naturel ainsi que l'ajout d'un annexe 5 intitulé : Prescriptions fixant les restrictions au droit de propriété et les exigences en matière de construction dans les zones de danger naturel.

Ces modifications règlementaires sont soumises au référendum facultatif au sens des articles 17, 69 et 70 de la loi sur les communes du 5 février 2004.

Le délai commence à courir dès la publication de la décision au pilier public. Les documents y relatifs peuvent être consultés à l'administration communale.

L'Administration communale

Commune de Collombey-Muraz
Rue des Dents-du-Midi 44 / CP 246
CH – 1868 Collombey
Tél. : +41 (0)24 473 61 61

Email : commune@collombey-muraz.ch
www.collombey-muraz.ch
Twitter : @collombey_muraz

Cité de l'énergie
durable et responsable